

Fiche de renseignements

Vaccin contre le papillomavirus humain (PVH) - (Gardasil® 9)

1. Qu'est-ce que le PVH et quelles sont les complications rattachées aux maladies causées par le PVH?

Le PVH est un virus hautement contagieux qui se transmet lors de contacts avec la peau d'une personne infectée. Il peut infecter la peau, la bouche, le rectum, l'anus, la peau sur le pénis ou la vulve, ainsi que la paroi du vagin et le col de l'utérus. Le PVH est l'une des infections transmises sexuellement les plus communes. Non seulement cette infection se transmet-elle lors de rapports sexuels, mais elle peut aussi se répandre facilement lors de tout comportement intime impliquant un contact avec les organes génitaux. Le PVH frappe surtout les adolescents et les jeunes adultes. On estime que 75 pour cent des Canadiens qui sont sexuellement actifs auront au moins une infection PVH au cours de leur vie. La plupart des infections au PVH disparaissent d'elles-mêmes alors que d'autres créent des risques de développer un certain nombre de cancers.

Il existe plus de 100 types de PVH. Certains peuvent causer des problèmes de santé tels que des verrues sur les mains et les pieds ainsi que des verrues génitales. Tout porte à croire qu'une infection continue à certains types de PVH peut mener au développement de lésions précancéreuses qui se développeront en cancer du col utérin, de la vulve et du vagin chez les femmes, du pénis chez les hommes et de l'anus, de la bouche et du cou chez les hommes et les femmes.

L'on estime que 78 % des cas de cancer du col de l'utérus sont causés par le PVH de type 16 et 18.

2. Que contient le vaccin?

Le vaccin contre le PVH (Gardasil® 9) est un vaccin inactif qui aide à protéger contre les maladies causées par le PVH de type 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58. Pour tirer le maximum de ce vaccin, les gens devraient être immunisés avant qu'ils ne deviennent sexuellement actifs. À un jeune âge, le niveau d'immunisation atteint est très élevé. Le nombre recommandé de doses varie selon l'âge et l'état de santé de la personne. La durée de la protection après avoir reçu le vaccin contre le PVH n'est pas encore connue.

Il n'y a pas de mercure dans le vaccin.

L'immunisation contre le PVH de type 16 et 18 avec le PVH 9 peut prévenir environ 70 % des cancers anogénitaux, 90 % des lésions précancéreuses à risque élevé et 85 % des verrues anogénitales.

L'administration du PVH après le début des rapports sexuels est tout de même bénéfique puisqu'il est très peu probable que la personne qui reçoit le vaccin soit infectée de tous les types de PVH qui se trouvent dans le vaccin. Les personnes sexuellement actives sont peut-être déjà infectées par un des types de PVH et le vaccin n'aura aucun effet thérapeutique sur les infections PVH préexistantes.

3. Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

L'effet secondaire le plus commun est la sensibilité à l'endroit où le vaccin a été administré. D'autres effets secondaires incluent l'enflure, la rougeur et les démangeaisons localisées. Il pourrait aussi y avoir maux de tête, fièvres, étourdissements et nausées. Il n'est pas nécessaire de donner de l'acétaminophène (Tylenol® ou Tempra®) après chaque immunisation. Cependant, si votre enfant ressent des malaises ou fait de la fièvre, l'acétaminophène peut atténuer ces symptômes.

L'effet secondaire le plus sérieux du vaccin, qui est toutefois rare, est une réaction allergique grave (anaphylaxie), qui peut entraîner la mort et qui survient habituellement de 15 à 20 minutes après la vaccination. Des mesures sont en place pour permettre à l'infirmière de traiter rapidement l'anaphylaxie.

Après la vaccination, demeurez dans la salle d'attente durant 15 minutes.

Consultez un médecin ou obtenez des soins médicaux si vous ressentez des effets secondaires graves.

Signalez toute réaction grave à l'infirmière de santé publique.

4. À qui devrait-on administrer ce vaccin?

- Le vaccin contre le PVH est administré aux garçons et aux filles de la 6^e année et aux personnes qui n'ont pas reçu le vaccin en 6^e année depuis 2007.
- Le vaccin contre le PVH est recommandé pour les hommes âgés de 18 à 26 ans exposés aux facteurs de risque suivants :
 - rapports sexuels non protégés avec plusieurs partenaires (hommes et femmes);
 - antécédents de verrues génitales;
 - personnes n'ayant pas été immunisées en 6^e année depuis 2012.

- Le vaccin contre le PVH est recommandé pour tous les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes et pour les hommes et les femmes immunocompétents qui ont le VIH, peu importe l'âge.
- Le vaccin contre le PVH est recommandé pour les femmes âgées de 18 à 45 ans exposées aux facteurs de risque suivants :
 - rapports sexuels non protégés avec plusieurs partenaires (hommes et femmes);
 - antécédents de verrues génitales;
 - test PAP anormal.

5. Dans quelles situations devrait-on s'abstenir d'administrer ce vaccin?

- On ne devrait pas administrer le vaccin aux personnes qui font des réactions allergiques à des produits se trouvant dans le vaccin.
- Les personnes qui ont eu une réaction anaphylactique après avoir reçu une dose du vaccin ne devraient pas recevoir d'autres doses.
- Les personnes qui sont malades et ont une fièvre devraient revenir se faire immuniser plus tard.

Il se peut qu'une dose supplémentaire du vaccin contre le PVH soit recommandée aux personnes dont le système immunitaire est affaibli. Le cas échéant, il faut communiquer avec l'infirmière de la santé publique pour plus d'information.

6. Quels sont les risques de ne pas recevoir le vaccin?

Bien que la plupart des infections au PVH disparaissent d'elles-mêmes, celles qui persistent sont plus aptes à se transformer en cancer.

Au Canada, au moins une personne sur dix aura des verrues génitales au cours de sa vie. Bien qu'elles peuvent être traitées, elles sont difficiles à enlever et reviennent souvent après le traitement. Deux tiers des personnes qui se trouvent en contact avec des verrues génitales les contracteront. Ces verrues ont un impact psychosocial important sur les personnes touchées.

7. Les personnes qui recevront le vaccin devraient-elles continuer à subir des tests de dépistage de façon régulière?

Oui, les personnes qui ont été immunisées contre le PVH devraient quand même subir des tests selon la recommandation de leur médecin. Par exemple, les hommes et les femmes à qui on a recommandé de suivre un dépistage du cancer de l'anus devraient suivre les conseils de leur médecin à cet effet.

Les femmes devraient continuer à subir le test Pap régulièrement. Même si une personne est déjà infectée d'un ou plusieurs types de HPV dans le vaccin, ce dernier la protégera contre d'autres types qui s'y trouvent.

Révisé en mai 2017